

Département du Tarn
Arrondissement :
CASTRES
MAIRIE de VABRE
Tél : 05 63 74 40 60

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE DE VABRE

Séance du 16 mars 2023

Date de la convocation:
07/03/2023

L'an deux mille vingt-trois et le seize mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Françoise PONS, Maire de Vabre.

Membres en exercice :

14

Présents : 14

Représentés : 0

Votants : 14

Présents : Françoise PONS, Patrick PISTRE, Michel PERALES, Michel CALS, Romain DECOURT, Christine GAILLARD, Didier GUY, Laurence JULIEN, Bernard MOULIN-RIBERPREY, Christophe MUR, Claude SALVETAT, Pierre-Jean SELLES, Aurore VAREILLES, Marie WILTORD RIBOULET

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Représenté :

Secrétaire de séance : Michel PERALES

N° DE 2023 023

Objet : Participation local et repas "Resto du Coeur"

Mme le Maire informe le conseil municipal que depuis 2016, la commune participe à la la mise à disposition d'un logement Tarn Habitat au profit de l'Antenne des "Resto du coeur" de Brassac.

Cette participation est calculée de la façon suivante :

- Sur la base d'un forfait annuel de 50€, et
- au prorata du nombre de repas servis aux administrés de la commune rentrant dans les critères de l'association.

En 2016, la délibération prise fixait un montant maximal de la participation de la Commune de Vabre à 385€.

Pour 2022, le montant de la participation s'élève à 588€. Le conseil doit se prononcer pour autoriser le Maire à mandater cette facture et pour modifier la délibération de 2016 afin de supprimer le montant maximal.

Oui cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- **Accepte** que la commune poursuive son partenariat avec la commune de Brassac pour la mise à disposition du logement de Tarn Habitat au profit de l'Antenne "des Resto du coeur" de Brassac,
- **Valide** le calcul de la participation comme indiqué ci-dessus, à savoir :
 - Sur la base d'un forfait annuel de 50€, et
 - au prorata du nombre de repas servis aux administrés de la commune rentrant dans les critères de l'association.

- **Autorise** le Maire à mandater la facture de 2022.

Fait et délibéré à Vabre, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal



Madame Françoise Pons

Madame Françoise PONS
Maire de Vabre (Tarn)



Maire de VABRE